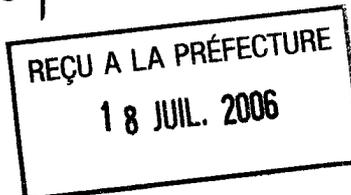


Service instructeur
Développement Economique et
Universitaire

Service consulté
DIF

N° 2e/83-06



INTERVENTIONS ECONOMIQUES GENERALES

Soutien aux actions et organismes économiques

Résumé : La Chambre de Consommation d'Alsace sollicite une subvention de fonctionnement pour 2006. Un crédit de 21 000 € pourrait être affecté à cet organisme au titre des Interventions Economiques Générales.

Lors des séances des 8 et 9 décembre 2005 (rapport n° 2006/I - 2è/01), une enveloppe globale de 210 000 € a été inscrite pour les interventions économiques générales du Département au titre du soutien aux organismes à vocation économique.

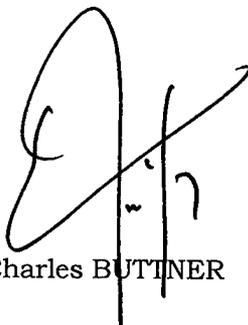
Dans ce cadre, l'Assemblée Départementale a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de subventions qui seraient transmises au Département.

La Chambre de Consommation d'Alsace, a formulé une demande de subvention pour des actions relevant du domaine économique.

Vous trouverez ci-joint une fiche descriptive détaillée concernant cette demande.

En conclusion, je vous propose d'accorder un montant de 21 000 € à la Chambre de Consommation d'Alsace, à prélever sur l'enveloppe 61805 programme F024 chapitre 65 nature 6574 fonction 90.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Interventions Economiques Générales

Chambre de Consommation d'Alsace

Bénéficiaire : Chambre de Consommation d'Alsace
7 Rue de la brigade Alsace-Lorraine
67064 STRASBOURG CEDEX

Présidente : Mme Emmanuelle VIERLING-KOVAR

La Chambre de Consommation d'Alsace (CCA), association de droit local, sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2006, afin de faire face à ses différentes missions en faveur des consommateurs alsaciens.

Cet organisme assure, en Alsace, l'information, la formation, la défense et la représentation des consommateurs dans diverses instances. Il apporte un soutien technique aux associations de consommateurs, participe à la concertation et aux négociations avec les professionnels et gère des permanences d'information et de conseil dans les domaines juridiques, éco-conseil et infothèques. A ce titre, il effectue de réelles missions de service public.

L'association souhaite en 2006, pérenniser son effectif actuel et développer les actions dans le secteur de l'éco-consommation, dans les domaines de l'eau, de l'énergie, des déchets ménagers, des transports, de l'alimentation, du jardinage, des produits ménagers et du bricolage pour satisfaire l'ensemble des demandes des consommateurs alsaciens.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2006 s'élève à 767 755 € (dont 479 000 € en frais de personnel) et les recettes prévues sont les suivantes :

▪ Prestations et ventes	238 800 €
▪ Cotisations	460 €
▪ Ministère de l'Economie	326 950 €
▪ Ville de Strasbourg - CUS	20 450 €
▪ Ville de Mulhouse	5 000 €
▪ Département du Bas-Rhin	43 700 €
▪ Département du Haut-Rhin	38 965 €
▪ Subvention Action Spécifique	200 €
▪ Autres ressources propres	<u>93 230 €</u>
	767 755 €

A l'instar de sa demande de subvention 2005, la CCA souhaite mettre en place un partenariat renforcé avec le Département du Haut-Rhin dans des domaines où il existe une concordance entre les actions de l'association et certaines missions du Département telles que la gestion des déchets ménagers, l'agriculture et l'environnement et l'accompagnement des handicapés. Cette collaboration viserait à confier formellement un certain nombre d'actions d'intérêt général à la CCA par la conclusion d'un contrat d'objectifs. Dans ce cadre, la CCA sollicite une revalorisation de l'aide financière départementale à hauteur de 38 965 €. Ce partenariat n'a toutefois pas été réalisé en 2005.

.../...

Cette association a bénéficié depuis 1999 d'un soutien départemental d'un montant annuel de 18 294 €. En 2005, le Département est intervenu à hauteur de 20 000 €.

Afin de permettre à la Chambre de Consommation d'Alsace de pérenniser les emplois de ses permanents, de maintenir le niveau de qualité de ses prestations auprès des consommateurs alsaciens, toujours plus nombreux à solliciter l'association, et de mener à bien ses actions d'éco-consommation, je vous propose de lui attribuer une augmentation de l'aide financière de 5 % par rapport à 2005, soit une aide financière à hauteur de 21 000 €, représentant 2,78 % du budget 2006.

De nouvelles propositions d'actions pourraient éventuellement être prises en compte ultérieurement dans le cadre du plan de revitalisation économique après avoir étudié en amont leur pertinence avec les services concernés.

Subvention proposée : 21 000 €
